

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-102

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Désignation d'un  
représentant au sein de la  
Commission consultative  
mixte paritaire de la FDEE  
19

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Alain BLONDY

Rapporteur : P. SUDRAT

Vu la délibération n°2020-099 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants aux organismes extérieurs au scrutin public ;

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique ;

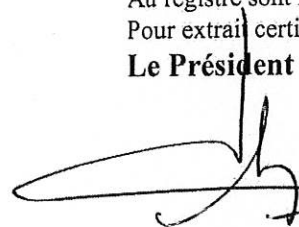

Considérant que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a créé une commission consultative paritaire énergie pour le département de la Corrèze, chargée de coordonner l'action des membres du syndicat dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement, de faciliter l'échange de données énergétiques et de communiquer avec la Région, ayant un rôle de chef de file en matière de transition énergétique et particulièrement en termes de programmation ;

Considérant que cette commission est composée d'un représentant par EPCI (soit 19 pour le département de la Corrèze) et d'autant de représentants désignés par la FDEE de la Corrèze ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **désigne** Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER pour représenter l'EPCI au sein de la commission consultative paritaire de la FDEE de la Corrèze.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**

  
  
**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200723-DC2020530213-  
DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de